

Marcourt aussi veut des garanties

NUMÉROS INAMI Pas de filtre à l'entrée sans un cadastre dynamique

- ▶ Le ministre Marcourt réserve sa réponse à la proposition de Maggie De Block.
- ▶ En attendant, il se dit ouvert à une sélection mais exigera des garanties sur l'adaptation des quotas aux besoins réels.

Fin de partie dans le feuilleton des numéros Inami des étudiants en médecine ? Pas si sûr ! Dans ce dossier, Maggie De Block et Jean-Claude Marcourt nous font un remake du « je tiens, tu me tiens par la barbichette »... Si la première apporte un début de solution à court terme – les étudiants actuels auront un numéro mais au détriment des suivants – en réalité tout reste à négocier. En fait, la communication récente de la ministre de la Santé est le reflet de sa proposition, pas le résultat d'un accord avec les entités fédérées.

Marcourt « ouvert »

Le problème ? Maggie De Block conditionne l'opérationnalité de « sa » solution à un filtre à l'entrée qui « garantit qu'à partir de 2015 le nombre d'étudiants qui entament la formation n'excède plus le nombre maximum d'étudiants qui pourront être diplômés, l'afflux excessif d'étudiants doit cesser ». À cette heure, Jean-Claude Marcourt n'a pas marqué son accord sur cette proposition. Son porte-parole le dit cependant ouvert « ouvert » et « réjouit que la ministre De Block ait accepté de travailler sur un nouveau cadastre dynamique de la profes-

sion ». Traduction dans un langage moins diplomatique : les francophones ne réviseront pas leurs dogmes sur l'examen d'entrée si de son côté le Fédéral – et à travers lui la Flandre – ne révisent pas ses propres dogmes sur les règles qui contingentent l'accès à la profession.

Car Jean-Claude Marcourt est persuadé, le *numerus clausus* décidé en 1997 est largement défavorable à la partie francophone du pays. Dans une note interne dont nous avons eu connaissance, il argumente en faveur de la création d'un nouveau cadastre dynamique tenant compte des forces (quel médecin fait quoi, où, avec quelle intensité... ?) et des besoins réels.

L'analyse porte sur la politique de santé d'abord : « *contrairement à ce qui était convenu avec le contingentement, à savoir le maintien de la force de travail médicale, celle-ci est en diminution et, sans mesure correctrice, les déficits vont s'aggraver, particulièrement au sud du pays* », dit le ministre Marcourt. Par ailleurs, « *le postulat justifiant qu'une ouverture du quota entraînerait une augmentation des dépenses en soins de santé n'est pas vérifié* ».

Se plaçant ensuite d'un point de vue belgo-belge, le ministre souligne les éléments plaidant pour une ouverture du contingentement : le vieillissement et la croissance de la population ainsi que la pénurie de médecins déjà avérée. Il souligne aussi l'évolution de la charge de travail : il faudrait aujourd'hui 1,5 équivalent temps plein pour remplacer un praticien d'hier.

Enfin, analysant les choses du point de vue francophone, il met le doigt où cela va faire très mal : un tiers des médecins francophones est dans la tranche 45-55 ans contre un quart seulement

des néerlandophones. Dit autrement, les départs à la retraite massifs vont accélérer la pénurie à Bruxelles et en Wallonie. Comme si cela ne suffisait pas, ces dernières années, le nombre d'étudiants en médecine « étrangers » (français essentiellement) suit une courbe ascendante, de sorte que 16 à 18 % des numéros Inami leur sont attribués, des numéros qui prennent parfois le chemin de l'exode.

Pour Jean-Claude Marcourt, le système actuel de contingentement a démontré ses limites. Aussi, assure son entourage, un filtre à l'entrée n'a de sens que si « *le numerus clausus dogmatique fait place à un cadastre dynamique et intelligent* ». ■

ÉRIC BURGRAFF

RÉACTION

Une dette

Le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium) se réjouit de la solution proposée par Maggie De Block pour les étudiants actuels. Il n'est cependant pas à la fête. « *Nous restons sceptiques quant à l'avenir de nos soins de santé, annoncent-il. En effet, la ponction d'un contingent aussi important de numéros INAMI impliquera une disette en matière de formation de médecins durant la prochaine décennie* ».

E.B.

l'avis « Un concours d'entrée à la française »

Rien n'est arrangé ! » Elie Cogan, professeur à l'hôpital Erasme, ancien doyen de la faculté de médecine de l'ULB, n'y va pas par quatre chemins. Pourquoi ? Parce que « la libération des attestations de 2015 (qui donnent droit au numéro Inami) ne sera que subséquente à un premier pas des entités fédérées, donc à un filtre à l'entrée ». Et parce que le filtre à la flamande n'a rien à voir avec les mesurètes à l'œuvre actuellement en fédération Wallonie-Bruxelles, « la responsabilité du ministre Marcourt est clairement engagée, il est plus que temps qu'il se manifeste en déclarant qu'il y aura bel et bien un vrai filtre ».

Direction l'examen d'entrée dans les facultés de médecine francophones ? Pour le professeur Cogan, ce n'est pas suffisant. « En Flandre, ce système ne va pas empêcher un dépassement estimé à 500 étudiants en 2018 ! ». Et d'avancer « sa » solution : il faut remplacer le numerus clausus à la sortie par un numerus fixus à l'entrée, lui-même garanti par un concours à la française. « Pourquoi en effet ne pas suppri-

mer ce système absurde, unique en Europe, empêchant les jeunes promus de poursuivre leurs études et le remplacer par un contrôle à l'entrée basé sur le cadastre, avec une majo-

ration de 15 % pour compenser les échecs et abandons ? »

Ce volet doit cependant être négocié en regard « d'un vrai cadastre qui tient compte de tous les éléments, notamment les différences nord-sud dans la pyramide des âges si l'on veut réellement maintenir une force de travail adaptée à chaque région ».

Pas social ce concours d'entrée ? « Allons donc, en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est en faculté polytechnique (où l'on n'entre que par examen d'entrée) qu'il y a le plus de boursiers et d'étudiants assistés pour situation sociale difficile. L'argument social ne tient donc pas la route. » Et qu'en est-il du libre accès à l'université cher à Jean-Claude Marcourt ? « Il ne faut pas confondre le libre accès avec le fait de donner les meilleures chances à tout jeune de pouvoir accéder à des études universitaires ». Et de préconiser des aides au secondaire pour préparer les étudiants de rhéto au concours d'entrée ainsi qu'un accès à une première année universitaire en Sciences de la Santé aux étudiants ayant raté leur concours d'entrée. Quoi qu'il en soit, « il y a urgence, il est grand temps que Jean-Claude Marcourt prenne des mesures responsables » ! ■

E.B.